

L'encierro à l'eyraguaise inquiète les anti-corrída

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

JEUDI 2 NOVEMBRE 2017

La manifestation est annoncée sur la page Facebook des organisateurs, l'Union des jeunes de Provence et du Languedoc (UJ-PL). Le 18 novembre à Aigues-Mortes, leur manifestation La Churascaia, sous-titrée "L'Authentique" Liberta pèr nosti tradicioun, prévoit au rang des festivités cinq abrivados, une course camarguaise, une course landaise mais également un "encierro à l'eyraguaise".

Cette pratique consiste à encorder l'animal par les cornes pour le faire courir et le diriger en tirant sur la corde. Fin 2014, les associations anti-corrída et de défense des animaux, qui dénoncent cette pratique, avaient saisi la justice, dans le cadre des fêtes locales à caractère taurin organisées à Eyragues par le comité des fêtes. Les associations se sont basées sur un arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône de 1966 qui interdit le "taureau à la corde" pour ester en justice.



Dans l'encierro à l'eyraguaise, les bourgineurs tirent l'animal avec des cordes enroulées autour de ses cornes. Photo Alliance anti-corrída

« Ils ont perdu en cassation à Eyragues, ils ne peuvent pas ne pas savoir »

La Cour de cassation a clos cette longue bataille judiciaire en novembre 2016 en rejetant le pourvoi du comité des fêtes d'Eyragues et du club taurin Paul-Ricard (lire ci-contre). La justice a estimé qu'il s'agissait de "mauvais traitements exercés sur les taureaux, blessure à la lèvre, infériorité, violences, chutes, saignements et tension exercée par la corde sur la tête du taureau".

Claire Starozinski, la présidente de l'Alliance anti-corrída s'étonne de la situation : « Ils ont perdu en cassation à Eyragues, ils ne peuvent pas ne pas savoir. Dans le Gard, il y a le même arrêté préfectoral

que dans les Bouches-du-Rhône. Il est même plus récent puisqu'il date de 1976. » Et de s'interroger sur « l'ignorance » ou le sentiment de « toute-puissance » de la part des organisateurs.

« La tradition a beaucoup évolué. Il n'y a pas de maltraitance »

Du côté des organisateurs, le son de cloche est bien différent. « À la Churascaia, le parcours est fermé et se trouve sur un terrain privé, argumente le président de l'UJPL, Corentin Carpentier. L'encierro à l'eyraguaise n'est pas "le taureau à corde" du siècle dernier. La tradition a beaucoup évolué. Il n'y a pas de maltraitance. Il y aura un vétérinaire qui fera un constat avant et un constat après.

La cour de cassation a utilisé le terme d'encierro à l'eyraguaise pour parler de taureau à la corde mais ce n'est pas la même chose » estime le jeune homme. Avant de poursuivre : « L'encierro à l'eyraguaise fait partie de nos traditions. On attend 2 000 personnes pour l'événement, sur entrée payante. C'est la meilleure réponse que l'on pourra donner à ceux qui sont contre nos traditions. »

La présidente d'Alliance anti-corrída assure avoir saisi le préfet du Gard et le procureur de la République. « Si nous n'avons pas de décision d'ici au 10 novembre nous déposerons un référé devant le tribunal de grande instance de Nîmes. » Le début d'une nouvelle bataille judiciaire ?

Jean-Xavier PIERI

La justice avait tranché contre le Club taurin

Le 3 novembre 2016, la Cour de cassation rejette le pourvoi formé par le Club taurin Paul-Ricard et le comité des fêtes d'Eyragues contre l'arrêt rendu par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Celle-ci avait été saisie sur la pratique de l'encierro à l'eyraguaise aux fêtes locales d'Eyragues.

Trois associations avaient assigné le Club taurin

La cour avait alors prononcé l'interdiction de cette pratique du taureau à la corde, confirmant en juin 2015 l'interdiction décidée quelques mois plus tôt en première instance par le tribunal de Tarascon. L'Alliance anti-corrída, l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs et la SPA du Pays d'Arles avaient assigné en justice pour cause de maltraitance animale le Club taurin Paul-Ricard et le comité des fêtes d'Eyragues, organisateurs du taureau à la corde à Eyragues.

Le Club taurin avait été en outre condamné à verser 3 000 euros aux trois associations de défense animale.